Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015_B244-DE
Date de télétransmission : 17/06/2015
Date de réception préfecture : 17/06/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B244

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire – Remplacement des menuiseries extérieures «Cités Pinette 1 et 2» - 92 logements à Aix-en-Provence – 13 HABITAT

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe — LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :
BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA PROSPECTIVE, AMENAGEMENT, EMPLOI ET FORMATION
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
Direction Habitat
I.B.

04_1_08

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire – Remplacement des menuiseries extérieures «Cités Pinette 1 et 2» - 92 logements à Aix-en-Provence – 13 HABITAT
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

13 HABITAT sollicite l'octroi d'une subvention de **44 324 €** pour le remplacement des menuiseries extérieures sur les Cités Pinette 1 et 2 à Aix-en-Provence, au titre des aides à la réhabilitation.

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté a voté par délibération n° 2014_A071 du 15 janvier 2014 de nouveaux taux d'intervention en matière de réhabilitation des logements sociaux, modulés selon la nature des travaux et la localisation de l'opération.

Une déclinaison plus fine et plus précise de ces taux, notamment en préconisant 3 niveaux de performance thermique et énergétique sur la base d'une grille d'instruction technique, a été adoptée par le Conseil de Communauté du 14 octobre 2014 (délibération n° 2014_A216).

13 Habitat sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ces subventions au titre de la réhabilitation pour le remplacement des menuiseries extérieures en bois par des menuiseries en PVC équipées de double vitrages et l'installation de volets roulants en aluminium sur les 92 logements des Cités Pinette 1 et 2 à Aix-en-Provence.

Le démarrage des travaux est prévu en avril 2015 pour une durée de 5 mois.

Ces travaux engendreront une augmentation de loyer de 0,10€ / m² S.H. en moyenne, soit de 2,15 € par mois pour un T1 à 14,98 € par mois pour un T6.

Le prix de revient de l'opération s'élève à 295 491 €, soit 3 211,86 € par logement.

↳ La subvention sollicitée au titre des aides à la réhabilitation, en application des délibérations n° 2014_A071 et 2014_A216 s'élève à **44 324 €.**

Plan de financement prévisionnel :

Emprunt	162 520 €
CPA	44 324 €
Département	59 098 €
Fonds propres	29 549 €
Total	**295 491 €**

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
Aix-en-Provence	13 HABITAT	Remplacement des menuiseries extérieures	Cités Pinette 1 et 2 Ch. de Beauregard AIX-EN-PROVENCE	92	295 491 €	Autres travaux (15%)	**44 324€**
Total subventions							**44 324 €**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 2014_A071 du Conseil communautaire du 15 janvier 2014 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur de la réhabilitation des logements sociaux ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrage concourant à la production ou à la rénovation de logements locatifs sociaux, déclarée d'intérêt communautaire ;
VU la délibération n° 2014_A216 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 précisant les taux d'intervention au titre de la réhabilitation, selon le type de travaux et la localisation de l'opération ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 28 mai 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **44 324 €** à 13 HABITAT,

- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière,

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention,

- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Habitat.

communauté du
PAYS D'AIX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT EMPLOI ET FORMATION

Direction Habitat

N°

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
et
13 HABITAT

Remplacement des menuiseries extérieures
Cités «Pinette 1 et 2» à Aix-en-Provence

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de remplacement des menuiseries extérieures des Cités « Pinette 1 et 2 » réalisée par 13 Habitat au titre des aides au logement locatif social.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en exécution de la délibération du Bureau en date du 11 juin 2015

d'une part,

ET 13 HABITAT, représenté par son Directeur Général, Monsieur Gérard LAFONT, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date du 18 mars 2011,

d'autre part,

PREAMBULE

En matière de réhabilitation, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Mise en accessibilité : délibération n°2012_A167 du 25 octobre 2012,
- Aides à la réhabilitation : délibération n°2014_A071 du 15 janvier 2014, précisée par délibération n° 2014_A216 du 14 octobre 2014

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de remplacement des menuiseries extérieures réalisée par 13 Habitat au titre des aides au logement social pour la réhabilitation de 92 logements sociaux à Aix-en-Provence.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du 11 juin 2015, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **44 324 €.** Cette aide correspond à 15 % du prix de revient de l'opération.

Article 3 – Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.
Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 4 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 20% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service),
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production des documents suivants :

- justificatifs d'exécution (PV de réception, déclaration d'achèvement des travaux),
- décompte définitif, certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées)
- plan de financement définitif.

Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le

Pour 13 HABITAT

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Directeur Général
Gérard LAFONT

Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD

Conformément à la délibération n° du Bureau du 11 juin 2015

2015_B244

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire – Remplacement des menuiseries extérieures «Cités Pinette 1 et 2» - 92 logements à Aix-en-Provence – 13 HABITAT

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JUIN 2015